



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2015

N° 2015-732

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 novembre 2015 Pôle dynamiques urbaines Direction de la nature	Délibération N° 2015-732
--	---	---

**Agence régionale pour la biodiversité en Aquitaine (ARBA) - Nouvelle adhésion - Année 2015 -
Décision - Autorisation - Désignation**

Monsieur Noël MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'Agence régionale pour la biodiversité en Aquitaine

L'Agence régionale pour la biodiversité en Aquitaine (ARBA) a été créée le 20 juin 2014, en tant qu'association « loi 1901 », à l'initiative de la Région Aquitaine, avec le soutien des acteurs de terrain.

Ce projet répond aux besoins et à la volonté d'élus, de chefs d'entreprises, d'établissements publics, de réseaux associatifs, d'organisations de la chasse et de la pêche, du monde de la recherche, de se doter d'une structure ayant pour but la préservation et la valorisation de la biodiversité.

L'Aquitaine est un carrefour bio-géographique. Elle constitue un vaste ensemble d'espaces naturels exceptionnels avec une grande diversité de paysages : dunes, étangs, côtes, marais, estuaires, forêts, landes, vallées, moyennes et hautes montagnes, côtes rocheuses, etc. La richesse des habitats, de la flore et de la faune d'Aquitaine est une force.

L'association souhaite travailler sous l'impulsion et le contrôle de ses membres, dans une dynamique de complémentarité, afin de s'assurer qu'elle ne se substitue pas aux politiques et aux actions déjà menées.

Elle vise à apporter une véritable plus-value pour l'ensemble des acteurs aquitains de la biodiversité, par des groupes de travail sur des thématiques proposées, le recensement des acteurs et des actions, le développement de partenariats scientifiques et techniques, la place et l'articulation de l'association avec les autres acteurs régionaux voire nationaux.

Par courrier du 21 juillet 2015, le Président de l'ARBA a sollicité « *de futures collaborations* » avec Bordeaux Métropole.

Vocation et actions de l'ARBA

La vocation de l'agence repose sur quatre piliers permettant de développer et d'encadrer le plan d'action annuel :

- **Connaissances**
Objectif : diffuser l'information relative à la biodiversité régionale sauvage et domestique.
Actions : valorisation des données existantes et développement d'indicateurs de suivi
- **Réseau**
Objectif : Mutualiser les connaissances, apporter une aide et améliorer l'efficacité de la décision publique
Actions : Organisation et animation d'un forum de partenaires et d'adhérents
- **Conseil**
Accompagnement des acteurs dans la réponse à leurs besoins et le montage de projets
- **Education**
Objectif : Valoriser les bonnes pratiques
Actions : Diffusion d'outils de sensibilisation et mise en place de stratégies de communication

Ainsi, le plan d'actions 2015 de l'association a visé essentiellement à :

- recenser l'ensemble des acteurs et des actions qui touchent ou s'intéressent à la biodiversité (au sens large),
- mettre en place un annuaire de ces acteurs, de leurs actions et publications avec notamment la mise en avant des expériences et « bonnes pratiques » en matière de restauration, de préservation, de gestion et de valorisation de la biodiversité,
- travailler aux partenariats techniques et scientifiques avec des organismes et observatoires régionaux tels que l'OAFS (Observatoire aquitain de la faune sauvage), le CBNSA (Conservatoire botanique national sud Atlantique) et Nature 33,
- réfléchir à l'émergence d'un observatoire des paysages, en s'appuyant notamment sur les travaux de l'ORE (Observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes),
- réfléchir à la place et à l'articulation de l'ARBA avec les autres acteurs régionaux concernés par la réforme territoriale,
- identifier les forces et faiblesses en matière de données régionales, en s'appuyant sur l'analyse du travail d'inventaire et les observatoires précédemment cités,
- renforcer la représentativité de l'Agence,
- rédiger une première contribution pour la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) en commençant par le patrimoine naturel, afin de disposer d'un premier bilan et d'élaborer des propositions d'actions,
- mettre en place des groupes de travail sur le projet associatif 2016/2020, le séminaire sur le changement climatique et la contribution à la SRB,
- organiser une fois par trimestre des cafés en Aquitaine « les rendez-vous de la biodiversité » à destination des aménageurs, des décideurs et de l'ensemble des collèges de l'agence,
- lancer un site Internet avec une partie valorisation des produits et annuaires mis en ligne par l'ARBA,
- construire un plan de communication permettant de faire connaître l'agence mais aussi la promotion de la biodiversité en région (lien avec le site de la Région et sa revue trimestrielle par exemple),
- inscrire/ impliquer l'ARBA aux diverses manifestations d'envergure régionale traitant de la biodiversité,
- organiser un séminaire le 8 octobre 2015 sur la thématique « Biodiversité et changement/dérèglement climatique » en Aquitaine, à l'occasion de la COP 21 (200 participants).

Fonctionnement de l'ARBA

Les membres adhérents participent à l'Assemblée générale et au conseil d'administration avec voix délibérative (7 représentants pour la Région Aquitaine, 1 représentant pour chaque autre membre), les membres associés avec voix consultative.

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des personnes physiques ou morales adhérentes, réparties en 7 collèges :

- Région Aquitaine ;
- autres collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics et syndicats mixtes (1 membre au 02/04/2015) ;
- associations d'éducation à l'environnement, de protection de la nature et de l'environnement et de médiation scientifique (4 membres au 02/04/2015) ;

- organismes, associations de chasse et de pêche, les fédérations de chasse agréées de protection de l'environnement et les fédérations de la pêche et de la protection des milieux aquatiques (8 membres au 02/04/2015) ;
- chambres consulaires et organismes socio-professionnels (5 membres au 02/04/2015) ;
- organismes et établissements d'étude et de recherche, les universités et les personnes qualifiées (1 membre au 02/04/2015)
- entreprises privées ou publiques (aucun membre au 02/04/2015).

Chaque collège de l'assemblée générale élit en son sein les membres du conseil d'administration, selon la répartition suivante :

- 7 membres au maximum pour le collège 1 ;
- 8 membres au maximum pour le collège 2 ;
- 6 membres au maximum pour le collège 3 ;
- 6 membres au maximum pour le collège 4 ;
- 6 membres au maximum pour le collège 5 ;
- 3 membres au maximum pour le collège 6 ;
- 2 membres au maximum pour le collège 7.

L'association est actuellement présidée par Alain Dutartre, membre du collège des personnes qualifiées, hydrobiologiste, spécialiste des milieux aquatiques, qui a réalisé la plus grande partie de sa carrière professionnelle au sein de l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture).

Son siège est situé Espace Darwin, 87 quai de Queyries à Bordeaux.

Le budget prévisionnel 2015 de l'ARBA est de 322 800 €, financés à hauteur de 62 800 € par les cotisations et 260 000 € par des subventions (État et Région Aquitaine).

Intérêt de l'adhésion de Bordeaux Métropole à l'ARBA

L'adhésion de Bordeaux Métropole à l'ARBA viendrait renforcer son investissement pour la préservation et la valorisation des espaces naturels, la consolidation de la connaissance naturaliste pour l'aide à la décision en vue d'un aménagement respectueux du territoire, et l'animation d'un réseau d'environ 400 acteurs locaux par l'organisation de rencontres et la production de guides.

Bordeaux Métropole coopère en effet d'ores-et-déjà, avec plusieurs structures telles que le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, l'Observatoire aquitain de la faune sauvage et le Réseau des acteurs de la biodiversité en Gironde, et a conclu de nombreux partenariats avec les acteurs locaux dans les domaines de l'agriculture urbaine, des jardins partagés, de l'agroforesterie...

L'Agence régionale a vocation à faciliter la mise en réseau de ces initiatives et la production collective d'outils d'aide à la décision.

Les avantages immédiats de l'adhésion à l'ARBA sont :

- l'information en primeur sur les actions menées par les acteurs du territoire,
- l'accès à l'intégralité des ressources mises à disposition dont certaines accessibles seulement depuis l'espace « membre » sur le site Internet (annuaires des acteurs, publications, actualités, agendas, etc.),
- le bénéfice d'un accompagnement privilégié sur certains projets régionaux liés à la biodiversité,
- l'acquisition d'une visibilité à travers certains documents et outils de communication de l'agence.

D'un point de vue stratégique, le fait d'être membre de l'ARBA permet :

- d'être au cœur des actions et des réflexions menées en Aquitaine en faveur de la biodiversité,
- de participer pleinement à la vie de l'association (vie statutaire, groupes techniques, etc.),
- d'être invité aux événements organisés par l'association,
- de continuer à diversifier le réseau constitué par Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29

VU les statuts de l'Agence régionale pour la biodiversité en Aquitaine, approuvés lors de l'assemblée générale constitutive du 20 juin 2014 ;

VU la délibération n°2014/0753 du 19 décembre 2014 approuvant le projet de mandature 2014-2020 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

l'adhésion à l'Agence régionale pour la biodiversité en Aquitaine contribue aux objectifs stratégiques de Bordeaux Métropole tels que définis dans le projet de mandature 2014-2020, et à l'exercice des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ainsi qu'en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à solliciter l'adhésion de Bordeaux Métropole à l'Agence régionale pour la biodiversité en Aquitaine (ARBA), pour une cotisation fixée pour l'année 2015 à 100 €.

Article 2 : Les statuts et la charte des valeurs de l'Agence régionale pour la biodiversité en Aquitaine, ci-annexés sont approuvés.

Article 3 : M. Noël MAMÈRE est désigné en tant que titulaire et Mme Andréa KISS est désignée en tant que suppléante pour représenter Bordeaux Métropole au sein de cette association.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, chapitre 011, article 6281, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignation effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, le Président,
PUBLIÉ LE : 17 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Alain JUPPE